

Compte rendu de réunion du Bureau de l'ASDP du 27 août 2019

Participants: Antoine Billet, Sophie Caublot, Philippe Lafargue, Denis Lefebvre, Michel Oury.
Dominique Dubois est excusé ...

1. Travaux de la tranche B

Les souhaits des 13 propriétaires candidats au confortement de leurs enrochements ont été recueillis par Ph. L. et communiqués au Président et Vice Président. La confirmation de l'expression de ces souhaits est en cours (Ph.L.). Le document final va suivre dans quelques jours.

Reste à faire:

1. la présentation du nouveau président à M. Fleury (DDTM).
 - a. action: D.L. téléphone à M. Fleury pour demande de rendez-vous
2. courrier à la DDTM pour demande d'AOT et autorisation de travaux, avec le détail des travaux à entreprendre.
 - a. action: Ph.L prépare le courrier pour D.L.
3. suivi de notre demande auprès de la DDTM en septembre/octobre (D.L.)
4. point sur l'avancement du projet lors de notre réunion de syndicat le 19 octobre 2019
5. appel d'offre aux entreprises fin 2019, début 2020 (après réponse positive de la DDTM)

2. Stratégie ASA

L'objectif de l'ASDP reste la création d'une ASA pour plusieurs raisons:

- A. Seule l'ASA nous permettrait de réinvestir sur une protection du littoral de Denneville plus durable que celle préconisée par ISL, prévue pour une protection jusqu'à 2030/2050.
- B. Les prévisions du GIEC vont par ailleurs dans le sens d'une élévation du niveau de la mer plus rapide que prévue récemment: un coup de tabac peut aider à la prise de conscience des risques à Denneville plage, rendant plus facile la création de l'ASA.
- C. La préfecture a besoin de dialoguer avec des ASA, plus sûres et plus représentatives que de simples ASL.

3. Divers.

- Projet “TIPE”

Le bureau est d'accord pour poursuivre ce projet que Michel est en train de mettre en oeuvre auprès des instances universitaires concernées.

- Projet “accès publics à la plage”

A.B. ainsi que Ph L et D.D. ont été désignés pour y participer. M. ADE, responsable de la commission “littoral”, n’a toujours pas activé ce projet.

- Un contrat “Brèche” a été donné à M.J. Haize, qui doit le soumettre à M. Chollot, maire de Port-Bail-Sur-Mer.

- La DDTM a été prévenue que les granits de l’enrochement de M. Hanin, voisin de P. Médard, seront enlevés lors des travaux de confortement de sa parcelle.
